

## COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

### CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL n°2

*Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes*

---

#### SEANCE DU 11/03/2019

Le 11 mars deux mille dix-neuf,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 08
- absents : 2
- votants : 08

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2019

**PRESENTS** : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Véronique DANTON, Georges FAVRE, Odile MONTANT, Jérémy LAVERRIERE

**ABSENTS** : Philippe MAYU, Emmanuelle CORMIER

**SECRETAIRE** : Jérémy LAVERRIERE

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté. Monsieur le Maire propose de rattacher deux délibérations, une concernant le contrat de territoire sur le plateau des Bornes et une concernant les durées d'amortissement des subventions d'équipements du Syane et les frais d'études liés au plan local d'urbanisme, ceci est approuvé.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### *Délibérations*

- Approbation compte administratif 2018
- Approbation compte de gestion 2018
- Demande de subvention au titre du CDAS 2019
- Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, programme d'action 2017-2019 sur le plateau des Bornes
- Fixation de la durée des amortissements

##### *Questions diverses*

#### **DELIBERATIONS**

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

##### **DELIBERATION 20190201 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Madame Sandra Rémillon, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Xavier BRAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

##### COMPTE ADMINISTRATIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Opérations de l'exercice	-555 000,62	685 141,31	-1 037 753,28	1 069 749,85	-1 592 753,90	1 754 891,16
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>130 140,69</b>		<b>31 996,57</b>		<b>162 137,26</b>	
Résultats reportés		462 498,88	-111 437,19		-111 437,19	462 498,88
<b>Résultat reporté</b>	<b>592 639,57</b>		<b>-79 440,62</b>		<b>513 198,95</b>	
Restes à réaliser	0		783082,81		-783 082,81	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>592 639,57</b>		<b>-862 523,43</b>		<b>-269 883,86</b>	

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal,

2° - **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Acte certifié exécutoire le : 14/03/2019

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 14/03/2019 Et de son affichage le : 14/03/2019

**- DELIBERATION 20190202 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR Mme GARIGLIO Laurence**

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2018,  
par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur,  
n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Acte certifié exécutoire le : 14/03/2019

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 14/03/2019 Et de son affichage le : 14/03/2019

**- DELIBERATION 20190103 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITE 2019 (CDAS) – AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DU CHEF LIEU - ACQUISITION D'UNE BATISSE**

Monsieur le Maire propose de présenter deux projets dans le cadre du CDAS 2019.

**AMENAGEMENT DE LA VOIRIE AU CHEF LIEU**

Suite aux travaux du groupe scolaire, des travaux de voirie sont nécessaires.

Conformément à l'avant-projet présenté par l'entreprise Alp'VRD, des travaux d'aménagement seront réalisés en 2019 (cheminements piétons, de trottoirs, arrêt de bus, giratoire, parking).

**ACQUISITION D'UNE BATISSE**

Vu la délibération n°2018/08/02 du 26 novembre 2018, la commune a pour projet d'acquiescer une bâtisse au chef-lieu en vue de la démolir afin de sécuriser la descente du chef-lieu.

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier pour chaque demande de subvention au titre du CDAS à l'attention de M. Duvernay et Mme Petex qui le soumettront à la commission permanente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré**

- **ACCEPTE** le projet d'aménagement de voirie du chef-lieu et l'acquisition d'une bâtisse,
- **ACCEPTE** de présenter deux demandes subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte certifié exécutoire le : 14/03/2019

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 14/03/2019 Et de son affichage le : 14/03/2019

**- DELIBERATION 20190104 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU SALEVE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION 2017 – 2019 SUR LE PLATEAU DES BORNES**

Monsieur le Maire rappelle que 10 communes du Plateau des Bornes ont signé un contrat de territoire ENS avec le Département 74 sur 5 ans. Une première tranche d'actions, 2015-2016, a été menée puis une deuxième tranche 2017-2019 lancée. Pour cela le Syndicat Mixte du Salève a porté administrativement ce programme d'actions, accompagné par ASTERS, Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie. Ce contrat de territoire arrivant à terme fin 2019 il y a lieu, suite à la décision du comité de pilotage réunion le 24 janvier 2019, de préparer son renouvellement pour la période 2020-2024.

Pour cela du temps de travail de divers opérateurs, dont ASTERS est envisagé. Il y a lieu de modifier la convention passée avec le SMS en 2015, pour intégrer ces nouvelles dépenses.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de l'étude de renouvellement qui s'élève à 41 735€ TTC.

Le département 74 sera sollicité pour un financement à hauteur de 80% aussi, la participation des communes, calculée au prorata de la population, à cette opération se répartit comme suit :

<b>NOM DE LA COMMUNE</b>	<b>AUTOFINANCEMENT COMMUNES EN €</b>
La Chapelle-Rambaud	146.60
<b>Vovray-en-Bornes</b>	<b>243.70</b>
Villy-le-Bouveret	366.70
Menthonnex-en-Bornes	626.70
La Muraz	639.40
Arbusigny	635.20
Evires	836.00
Eteaux	1 111.70
Pers-Jussy	1 693.20
Groisy	2 047.80
<b>TOTAL</b>	<b>8 347.00</b>

Les communes délèguent la maîtrise d'ouvrage de cette action au Syndicat Mixte du Salève. Celui-ci se fera assister techniquement et administrativement par ASTERS.

L'autofinancement des communes sera versé en une fois au SMS après la signature de l'ensemble des devis et contrats. Monsieur le Maire donne lecture des termes du projet de convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré**

- **ACCEPTÉ** que soit engagée l'étude du renouvellement du Contrat du Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes pour un montant prévisionnel de 41 735.00€ TTC.
- **ACCEPTÉ** de les termes de l'avenant 2 à la convention à signer avec le Syndicat Mixte du Salève et d'apporter 243.70€ d'autofinancement à l'opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte certifié exécutoire le : 14/03/2019

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 14/03/2019 Et de son affichage le : 14/03/2019

## - DELIBERATION 20190105 - FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 14 en 2006 les subventions d'équipements versées doivent faire l'objet d'amortissement dans la limite de 30 ans pour le financement d'opération sur des biens immobiliers ou des installations.

Il convient de fixer la durée d'amortissement des subventions versées par la commune au SYANE dans le cadre des travaux sur le réseau électrique et l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose d'amortir sur 20 ans les subventions versées au SYANE afin de faire coïncider ces amortissements avec la durée des prêts accordés par le SYANE.

Monsieur le Maire expose également que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'instruction M14 prévoit un compte 202 « Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme ».

Ce compte enregistre les dépenses des collectivités pour ces frais qui doivent être amortis dans un délai maximum de 10 ans.

Compte tenu de la révision en cours du plan local d'urbanisme, Monsieur le Maire indique qu'une délibération spécifique doit être prise.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### Après en avoir délibéré

- **FIXE** un délai d'amortissement de 20 ans pour les subventions d'équipement versées au SYANE.
- **FIXE** un délai d'amortissement de 10 ans pour les frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme.

Acte certifié exécutoire le : 14/03/2019

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 14/03/2019 Et de son affichage le : 14/03/2019

## COMMISSIONS

### URBANISME

#### DP

BRAND Bernard, construction d'une piscine

CARLIOZ Frédéric, installation de panneaux photovoltaïques

#### PC

SCI ROLDEZ, construction d'un ensemble de 4 appartements

M. RICHARD Vincent, construction d'une maison individuelle

#### PLU

Suite à l'enquête publique et au rapport du commissaire enquêteur, le comité de pilotage du PLU s'est réuni. Le document devrait être approuvé prochainement.

### SCOLAIRE

Sandra Rémillon fait le compte-rendu du conseil d'école. Les prévisions d'effectifs à la rentrée 2019 sont les suivants : 52 élèves en maternelle et 54 en élémentaire soit un total de 106 élèves à la rentrée.

Les institutrices réfléchissent à la répartition des classes et aux horaires de l'école, ils seront proposés à la CCPC.

Pour Les Tartifilous, les mairies ont organisé une réunion pour discuter de l'organisation à la rentrée. Les horaires ne changeront pas (7h00 le matin – 18h30 le soir). A la rentrée, l'association devra recruter un agent de plus pour la cantine. Karine Fabre, remplaçante restera en poste pour renforcer l'effectif.

Monsieur le Maire fait part de deux candidatures qui ont été reçues pour le périscolaire.

Les élus saluent la bonne gestion du périscolaire par les agents et l'association.

Vu l'augmentation des effectifs à la rentrée 2019, les communes ont décidé d'acquérir un logiciel (environ 3000€) pour faciliter la gestion du périscolaire (inscriptions, facturation..).

Pour 2019, un point financier a été fait, le montant des subventions s'élèvera à 20 000 € pour chaque commune.

### CENTRE DE LOISIRS

En vue de préparer les budgets 2019, une réunion est prévue concernant le financement du centre de loisirs.

## COMMISSION BATIMENT

La cinquième classe risque de ne pas être terminée dans les délais. Pour le reste, les travaux avancent normalement. Les communes ont choisi le mobilier pour le périscolaire (tables, chaises, couverts...).

Stéphane DEBORNES présente un devis de l'entreprise SAE qui entretient les cloches de l'église. Ce devis concerne le paratonnerre pour un montant de 3540€, le devis n'est pas accepté.

## COMMISSION VOIRIE

Les travaux d'enfouissement des réseaux chez Quétand ont commencé.

Concernant l'enfouissement de la ligne HTA par Enedis, le goudronnage dans le chef-lieu sera terminé demain.

La signalétique de la voie verte est en cours, elle est installée par notre agent.

Les panneaux du sentier «entre alpages et forêts » vont être changés par le Syndicat Mixte du Salève.

La Région nous a notifié l'attribution d'une subvention de 27 000€ concernant l'arrêt de bus devant le groupe scolaire (subventionné à 100%) et 74 000 € pour le giratoire nécessaire pour le transport scolaire (pris en charge à 50%) soit une subvention totale de 101 000 €.

Vu l'importance des travaux en cours, le projet d'aménagement de la descente du chef-lieu sera repoussé. Odile Montant demande s'il est possible d'installer des chicanes provisoires pour limiter la vitesse.

## COMMISSION IMPOTS

La Commission des Impôts s'est réunie le 4 mars.

Monsieur le Maire rappelle que pour tout renseignement concernant les impôts, les administrés de la CCPC bénéficie d'un numéro dédié (07 79 78 59 81).

## CCAS

Une réunion est organisée le lundi 18 mars 2019 en présence des membres de l'ADMR.

## DIVERS

**PLATEAU DES BORNES** : Des actions seront à mener sur la commune. Odile MONTANT évoque l'invasion des fougères dans les carrières, elles empêchent la biodiversité de la flore.

**GEMAPI** : Monsieur le Maire explique que toutes les intercommunalités doivent mettre en place leur compétence GEMAPI ceci est imposé par l'Etat. L'enjeu majeur étant l'eau. Les élus doivent choisir l'organisme qui portera cette compétence. Une réunion a eu lieu à la CCPC réunissant la CC Fier et Usse, la CC Usse et Rhône et la CCPC afin de trouver un organisme commun pour le bassin des Usse. IL a été décidé que le SMECRU sera l'organisme choisi. Il sera réorganisé pour pouvoir gérer tous ce territoire. Cette compétence est financée par un impôt fiscal imposé par l'Etat dont le taux sera décidé par la CCPC en fonction des travaux à réaliser.

**CANDIDATURES** : Deux candidatures de jeunes pour des emplois saisonniers ont été reçues. Les élus sont favorables à ces emplois, ils les recevront.

**GRAND DEBAT** : Aucune doléance n'a été recensée sur le cahier de Vovray. Les cahiers étant clos, les personnes peuvent contribuer en ligne sur le site internet du Grand Débat.

## MANIFESTATIONS :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des Archers du Salève concernant l'organisation d'un concours 3 D qualificatif les 6 et 7 avril 2019 pour le championnat de France sur le Salève. Un périmètre sera délimité, ils appellent à la vigilance des promeneurs.

6 et 7 avril 2019 : repas « Filet de perches » au Sappey organisé par l'APE.

25 mai 2019: fête du pain organisée par l'APE

30 juin 2019 : Festival des Musiques, Odile Montant explique qu'elle a trouvé un porte-drapeau, il faut deux commissaires pour accompagner l'harmonie. L'ape et les Tartifilous pourront tenir une buvette lors du festival au Sappey.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire

Xavier BRAND



## SEANCE DU 11 MARS 2019

### Délibérations :

20190201	Approbation compte administratif 2018
20190202	Approbation compte de gestion 2018
20190203	Demande de subvention au titre du CDAS 2019
20190204	Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, programme d'action 2017-2019 sur le plateau des Bornes
20190205	Fixation de la durée des amortissements

### Etaient présents :

NOM	Prénom	Fonction	Signature
BRAND	Xavier	Maire	
DEBORNES	Stéphane	1er Adjoint	
REMILLON	Sandra	2ème Adjointe	
ROUCOU	Philippe	Conseiller	
MAYU	Philippe	Conseiller	Absent
CORMIER	Emmanuelle	Conseillère	Absente
LAVERRIERE	Jérémy	Conseiller	
FAVRE	Georges	Conseiller	
DANTON	Véronique	Conseillère	
MONTANT	Odile	Conseillère	